



Conseil de Paris des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

Vœu rattaché à la délibération :
2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la
modification générale
Relatif à la création d'un cahier de recommandation sur la végétation à
privilégier à Paris

***déposé par Joëlle Morel, Galla Bridier, Anne Souyris, David Belliard
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant la volonté de la Ville de Paris, notamment exprimée dans son plan biodiversité, de préserver et enrichir la biodiversité parisienne ;

Considérant que l'allergie est un problème de santé publique qui touche une partie importante de la population : en France, 10 à 20% de la population est allergique au pollen, et les allergies respiratoires sont au premier rang des maladies chroniques de l'enfant ;

Considérant que la prise en compte des allergies dans les programmes de plantation permet de créer des espaces urbains pour toutes et tous et d'améliorer la qualité de vie des habitants ;

Considérant les nombreux bénéfices environnementaux apportés par la végétalisation, et le fait que chaque espèce végétale rend des services écologiques et de santé publique qui lui sont propres, tels qu'une amélioration de la qualité de l'air, une régulation de la gestion de l'eau, une aide à la lutte contre l'érosion de sols,... ;

Considérant de fait que la végétalisation, si elle est incontournable dans les espaces urbains, doit être adaptée aux contraintes inhérentes à la ville, à son climat, et au caractère dense de sa population ;

Considérant les mouvements des villes comestibles, qui proposent de ramener en milieu urbains les plantations comestibles, tels que les arbres fruitiers ou les plantes comestibles, et les rendre accessibles aux habitants ;

Considérant de fait que le choix des espèces joue un rôle important dans la qualité de vie qu'elle offre aux habitants ;

Considérant que la Ville de Paris est en capacité d'aider au choix des espèces à planter grâce aux connaissances et savoir-faire de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) et de l'observatoire de la biodiversité ;

Considérant la charte de végétalisation et le permis de végétalisation votés lors du Conseil de Paris de juin 2015, et leur objectif que la liste des végétaux conseillés aux jardiniers dans le cadre du dispositif favorise les espèces locales et mellifères et prenne en considération des objectifs de biodiversité de la Ville ;

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Galla Bridier, Anne Souyris, David Belliard et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

La Ville de Paris missionne la Division des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) en vue de la réalisation d'un Cahier de recommandations sur la végétalisation à Paris, qui s'appuiera notamment sur le travail déjà réalisé dans le cadre de la Charte de Végétalisation.

Ce cahier aura pour objet de faire des préconisations sur les plantations à privilégier lors d'opérations de végétalisation, de manière à orienter les choix vers des espèces capables de rendre les services écologiques dont Paris a besoin, par exemple non allergènes, adaptées au changement climatique, non invasives, comestibles, non toxiques, nécessitant peu d'entretien et d'eau...